



COMMUNE DE LA PLAINE SUR MER

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 FEVRIER 2017 – 20 H 30

Conseillers en exercice : 27 - Présents : 23 - Pouvoirs : 2 - Votants : 25 - Majorité absolue : 13

Date de convocation du conseil municipal : 21 février 2017

Date d'affichage de l'ordre du jour : 21 février 2017

Etaient présents

Michel BAHUAUD, maire,

Annie FORTINEAU, René BERTHE, Danièle VINCENT, Daniel BENARD, Séverine MARCHAND, Patrick FEVRE, Adjoint.

Jean-Pierre GUIHEUX, Jacky VINET, Josette LADEUILLE, Maryse MOINEREAU, Isabelle LERAY, Pierre-Louis GELY, Caroline GARNIER-RIALLAND, Ollivier LERAY, Ludovic LE GOFF, Stéphane ANDRÉ, Meggie DIAIS, Bruno MARCANDELLA, Jean-Claude PELATAN, Thérèse COUÉDEL, Jean GÉRARD, Vanessa ANDRIET.

Etaient excusés

Benoît PACAUD qui a donné pouvoir à Stéphane ANDRÉ, Germaine LEBRUN qui a donné pouvoir à Jean GÉRARD.

Etaient absents

Catherine DAUVE, Gaëtan LERAY.

Secrétaire de séance : Meggie DIAIS - Adopté à l'unanimité.

Le procès-verbal de la séance du 23 janvier 2017 est adopté à la majorité absolue par 24 voix pour et 1 abstention.

ORDRE DU JOUR

FINANCES

- ✚ Débat d'orientation budgétaire 2017
- ✚ Vote des subventions aux associations

AFFAIRES GENERALES

- ✚ Nomination au sein des commissions communales

VOIRIE

- ✚ Aménagement des sentiers cyclables

BÂTIMENTS

- ✚ Rénovation thermique des locaux de la mairie
- ✚ Travaux d'aménagement du site de l'Ormelette

PERSONNEL COMMUNAL

- ✚ Recrutements saisonniers

INTERCOMMUNALITE

- ✚ Avenant n° 1 à la convention du SYDELA pour le groupement d'achat d'électricité

COMMUNICATIONS DIVERSES

En ouverture de séance, monsieur le Maire souhaite la bienvenue à Monsieur Jean Claude PELATAN qui remplace Madame Valérie ROUILLE au sein de l'assemblée.

FINANCES

I – 2 - 2017 / DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2017

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2312-1 concernant la tenue du débat d'orientation budgétaire avant la séance de vote du budget primitif,

Vu la réunion de la commission des finances du 20 février 2017 au cours de laquelle l'orientation budgétaire 2017 a été présentée,

Vu le rapport détaillé des orientations budgétaires,

Considérant que la commission des Finances sera prochainement réunie pour examiner en détail le projet de budget primitif 2017,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire comportant les éléments suivants :

- les résultats provisoires du compte administratif 2016 et leur incidence sur le plan pluriannuel d'investissement.
- la description du contexte financier national et local,
- les données fiscales et budgétaires communales résultant des quatre derniers exercices comptables.
- les ratios financiers par habitant,
- l'analyse des résultats de l'exercice antérieur démontrant une situation financière saine malgré la réduction sensible de l'épargne nette du fait notamment de la baisse continue de la dotation globale de fonctionnement depuis 2013 et de la progression des charges de personnel et de l'endettement due aux investissements importants réalisés en 2014 et 2015.
- les engagements de la collectivité de :
 - maîtriser les dépenses de fonctionnement en recherchant des économies de gestion,
 - optimiser les recettes de fonctionnement,
 - réfléchir à diverses formes de mutualisation dans le cadre de la coopération intercommunale,
 - poursuivre l'aménagement et l'entretien des équipements publics pour répondre aux besoins de la population,
 - maîtriser l'endettement selon un plan pluriannuel compatible avec les capacités d'autofinancement et d'épargne nette,
- les prévisions budgétaires 2017 qui seront soumises à l'examen détaillé de la commission des Finances, comme suit :

Section de fonctionnement : 4 879 000 €

Le virement prévisionnel à la section d'investissement s'établit à environ 86 000 €.

Les frais financiers augmentent du fait des emprunts contractés en 2014 et 2015. Le taux d'endettement de la commune progresse sensiblement en raison des investissements d'avenir réalisés au cours des dernières années. Une pause dans les emprunts est proposée en 2017 afin de permettre la reconstitution de marges de manœuvre en vue d'investissements futurs.

Les recettes prévisionnelles de fonctionnement sont impactées par la baisse des dotations de l'Etat due à la contribution communale à la réduction du déficit public. Les recettes fiscales connaîtront une hausse très modérée, la variation des valeurs locatives (+ 0.4 %) est en régression par rapport à 2016 (1 %). La Dotation Globale de Fonctionnement diminuera d'un peu plus de 42 000 en 2017, soit une perte cumulée de 700 000 € sur 4 ans. A partir de 2018, l'incertitude prévaut, mais il est déjà certain qu'annuellement, la perte des dotations affectera la section de fonctionnement de 350 000 €.

La progression mesurée mais constante des dépenses et la forte réduction des recettes crée un effet ciseaux qui ne peut pas être compensé par les seules économies de gestion courante. Le recours à l'impôt, dans une proportion raisonnable et après une pause de plusieurs années, s'avère inéluctable.

Section d'investissement (avec les restes à réaliser) : 3 327 000 €

La section d'investissement a été ajustée en fonction de l'avancement de la programmation pluriannuelle. L'acquisition du site de l'Ormelette ainsi que le projet de terrain de football synthétique mutualisé avec Saint-Michel Chef Chef, ont modifié la programmation prévisionnelle initiale. Comme annoncé en 2016, le rythme des investissements sera ralenti en 2017.

Les principales opérations prévues au budget primitif 2017 sont :

Aménagements :

- Remise en état des sentiers cyclables
- Travaux de voirie rue des Ajoncs
- Rénovation de l'éclairage public rue des Lilas
- Travaux d'entretien de voirie – secteur de la Mazure
- Poursuite de la mise en œuvre de l'Agenda d'accessibilité programmée
- Réalisation d'une descente pour les personnes à mobilité réduite, plage du Cormier (allée de Melun)
- Mise en œuvre d'une première tranche de travaux sur le site de l'Ormelette
- Travaux d'amélioration des performances thermiques de la mairie
- Délocalisation du poste de Police municipale
- Aménagement du bureau du Centre communal d'action sociale dans les anciens locaux de l'office de tourisme et création d'une salle d'exposition dans l'ancienne bibliothèque
- Installation du poste de secours dans le local de Mirmilly
- Extension et entretien du cimetière

Etudes :

- Poursuite des études en vue de la restructuration ou du déplacement du restaurant scolaire
- Zone d'Aménagement Concerté Nord/Est
- Modification du Plan local d'urbanisme
- Révision simplifiée du PLU
- Etude signalétique
- Etude du Conseil d'architecture, d'urbanisme et d'environnement pour le développement futur du centre-ville
- Réflexion sur l'évolution des équipements publics et sportifs

ENDETTEMENT

Chaque programme fait l'objet d'un plan de financement permettant d'en assurer la réalisation en respectant un endettement supportable par la collectivité.

Au premier janvier 2017 l'endettement de la commune s'élève à 5 164 185,10 €.

ORIENTATION GENERALE

La commune s'engage à :

- anticiper la baisse annuelle pérenne des dotations de l'Etat, dans l'attente de précisions sur la probable réforme de la dotation globale de fonctionnement.
- prendre garde au nivellement contraint de l'épargne nette, de nature à obérer la capacité d'endettement
- intégrer le concept d'autonomie financière sur les projets d'investissement pour lesquels les soutiens ponctuels de l'Etat, de la Région et du Département se raréfient,
- accepter de ralentir le rythme des investissements les moins urgents
- engager une politique fiscale cohérente avec la progression maîtrisée, mais réelle, des charges de fonctionnement incompressibles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal valide la politique budgétaire de la commune traduite dans le rapport du débat d'orientation budgétaire 2017 annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

IIA – 2 - 2017 / VOTE DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les demandes de subventions formulées par divers organismes ou associations au titre de l'année 2017,

Vu les avis de la Commission des finances du 30 janvier et du 20 février 2017,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote les subventions 2017 suivantes :

<u>I - ANCIENS COMBATTANTS</u>		<u>890,10 €</u>
F.N.A.C.A. (Fédération Nationale des Anciens Combattants d'Algérie)		160,00 €

U.N.C (Union Nationale des Combattants)	730,10 €
<u>II - HABITAT - ENVIRONNEMENT - CADRE DE VIE</u>	<u>667,25 €</u>
SOCIETE DE CHASSE	667,25 €
<u>III - ENSEIGNEMENT - EDUCATION</u>	<u>9 921,04 €</u>
ASSOCIATION PARENTS RENE CERCLE	3 750,00 €
A.P.E.L Ecole Notre Dame	3 750,00 €
ECOLE PUBLIQUE RENE CERCLE	1 450,00 €
MFR (Maisons Familiales) - ST PÈRE EN RETZ	104,04 €
CFA Association Formation Agricole - GUERANDE	34,68 €
CFA Association Formation Professionnelle Batiments/ Travaux Publics L.A	450,84 €
C.F.A (Chambre Des Métiers et de l'Artisanat) L.A /La Roche Sur Yon	34,68 €
C.F.A (Chambre Des Métiers et de l'Artisanat) L.A /Sainte Luce Sur Loire	346,80 €
<u>IV - CULTURE - LOISIRS</u>	<u>14 894,18 €</u>
ABACADA	3 010,69 €
AMICALE DU PERSONNEL DE LA COMMUNE DE LA PLAINE SUR MER	283,20 €
REVEIL PLAINAIS : Ecole de Musique	1 952,88 €
REVEIL PLAINAIS : Batterie fanfare	1 741,32 €
DANSER A LA PLAINE	192,87 €
MUSIQUE ET DANSE L.A.	5 399,52 €
LA PLAINE SUR SCENE	500,00 €
LES COMEDIENS EN HERBE	1 300,00 €
ASSOCIATION DES PLAISANCIERS	173,25 €
CLUB DE LECTURE	340,45 €
<u>V - SPORT</u>	<u>4 814,16 €</u>
OCEANNE FOOTBALL CLUB	2 000,00 €
C.A.P.P.	1 178,75 €
CLUB BADMINTON ST MICHEL-THARON	150,00 €
ROLLER IN LINE - LA PLAINE SUR MER	300,00 €
JUDO COTE DE JADE	685,41 €
CREA CORPS Saint Michel Chef Chef	500,00 €
<u>VI - ŒUVRES CARITATIVES - ACTION SOCIALE</u>	<u>4 437,34 €</u>
ADAR	1 607,44 €

ADMR de Pornic	400,00 €
A.D.A.P.E.I. Section Pays de Retz	484,26 €
M.D.P.A. PORTAGE DES REPAS A DOMICILE	700,00 €
AIDE A DOMICILE POUR TOUS	96,31 €
ASSOCIATION POUR LE DON DU SANG BENEVOLE	200,00 €
LES RESTOS DU CŒUR	571,56 €
SECOURS CATHOLIQUE	377,77 €
<u>VII - ENFANCE</u>	<u>997,68 €</u>
L'ESCALE DES BAMBINS LA PLAINE /PREFAILLES	85,68 €
CROISSANCE	912,00 €
<u>TOTAL DES SUBVENTIONS ATTRIBUEES</u>	<u>36 621,75 €</u>

Les crédits budgétaires seront inscrits à l'article 6574 du budget principal 2017.

Adopté à l'unanimité

IIB – 2 - 2017 / VOTE DES SUBVENTIONS

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu la demande de subvention formulée par le comité de jumelage au titre de l'année 2016,
Vu l'avis de la Commission des finances du 30 janvier 2017,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote la subvention 2016 d'un montant de 2 250 € au comité de jumelage.

La somme correspondante a été mandatée en charges rattachées à l'article 6574 du budget 2016.

Adopté à l'unanimité

III – 2 - 2017 / NOMINATION AU SEIN DES COMMISSIONS PERMANENTES

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2121-22,
Vu la délibération du conseil municipal du 14 avril 2014 approuvant la création des commissions permanentes nécessaires au bon fonctionnement de l'administration municipale,
Vu les délibérations du conseil municipal du 12 octobre 2015 et du 17 octobre 2016 portant modification de la formation des commissions permanentes,
Considérant la démission de Madame VALERIE ROULLE, en date du 18 janvier 2017 et la nomination de Monsieur Jean-Claude PELATAN au sein du conseil municipal,
Considérant la demande formulée par Monsieur Jean-Claude PELATAN en vue d'intégrer les commissions : « Bâtiments communaux », « voirie-réseaux », « littoral défense de côte » et « sport »
Considérant que la désignation de Monsieur PELATAN respecte le principe de la représentation proportionnelle préservant l'expression pluraliste des élus communaux,
Le conseil municipal,
Après en avoir délibéré,
Décide de modifier les commissions permanentes conformément au tableau ci-dessous :

Vice-Président Responsable de la Commission <i>Le maire est président de droit</i>	Désignation des Commissions	Membres des commissions
René BERTHE 2 ^{ème} Adjoint	Commission n° 6 – BATIMENTS COMMUNAUX Bâtiments communaux – Construction – Entretien – Sécurité des bâtiments – Commission de sécurité	Annie FORTINEAU, Daniel BENARD, Jean-Pierre GUIHEUX, Caroline GARNIER-RIALLAND, Pierre- Louis GELY, Jacky VINET, Bruno MARCANDELLA, Jean-Claude PELATAN, Jean GERARD
Daniel BENARD 4 ^{ème} Adjoint	Commission n°12 – VOIRIES- RESEAUX Accessibilité des voiries et de l'espace public – plan des déplacements et circulation douce. Signalétique – Sécurité routière - Plans d'alignement Réseaux : Assainissement – Eau potable - Eaux pluviales – Emissaires en mer – Réseaux électrique et téléphonique Matériel roulant – Gros matériel technique	Jean-Pierre GUIHEUX, Ollivier LERAY, Ludovic LE GOFF, Catherine DAUVE, Jacky VINET, Caroline GARNIER-RIALLAND, Jean-Claude PELATAN, Gaëtan LERAY
Patrick FEVRE 6 ^{ème} Adjoint	Commission n° 17 – LITTORAL – DEFENSE DE COTE Littoral – Défense de côte – Plages – Loisirs nautiques – Postes de secours Commission n° 18 – SPORT Sport - Locaux associatifs – Equipements sportifs et associatifs	Isabelle LERAY, Ollivier LERAY, Catherine DAUVE, Stéphane ANDRE, Benoît PACAUD, Pierre-Louis GELY, Josette LADEUILLE, Jean-Claude PELATAN, Gaëtan LERAY Danièle VINCENT, Ollivier LERAY, Catherine DAUVE, Stéphane ANDRE, Benoît PACAUD, Jacky VINET, Bruno MARCANDELLA, Jean-Claude PELATAN, Gaëtan LERAY

Le tableau général des commissions, tenant compte de la démission de Madame ROUILLE et de la nomination de Monsieur PELATAN sera annexé à la présente délibération.

Adopté à l'unanimité

IV- 2 - 2017 / AMENAGEMENT DES SENTIERS CYCLABLES

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics,
Vu le décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu la délibération du conseil municipal du 14 avril 2014 relative aux délégations accordées au maire en matière financière,
Considérant le résultat de l'étude concernant la réflexion sur la circulation cyclable sur l'ensemble du territoire communal,
Considérant le projet présenté pour l'aménagement des pistes cyclables chemins des Gateburières et du Ruau et le boulevard des Nations Unies,
Considérant les orientations définies par la commission « voirie – réseaux - environnement »,
Considérant l'avis du Conseil Départemental sur l'aménagement envisagé,
Considérant le dispositif départemental de soutien aux territoires 2017-2021,
Entendu l'exposé de Monsieur BENARD, adjoint délégué,

Après en avoir délibéré,
Le Conseil municipal,

Approuve le projet d'aménagement des pistes cyclables pour une connexion par la rue du Liavard à l'itinéraire « Vélocéan » et le coût estimatif des travaux d'environ 251 000 € TTC

S'engage à inscrire les crédits nécessaires à la réalisation de l'opération au budget 2017

Autorise le Maire à signer le marché de travaux dans la limite des crédits inscrits au budget et à les faire exécuter,

Autorise le maire à solliciter toutes subventions en lien avec le projet auxquelles la commune pourrait prétendre.

Adopté à l'unanimité

V- 2 - 2017 / TRAVAUX DE RÉNOVATION THERMIQUE DES LOCAUX DE LA MAIRIE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics,
Vu le décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu la délibération du conseil municipal du 21 mars 2016 dans laquelle celui-ci approuve les travaux d'amélioration de la performance énergétique des locaux de la mairie,
Considérant le projet établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre,
Considérant le montant estimatif des travaux,

Entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

- Approuve le projet de rénovation thermique des locaux de la mairie,
- S'engage à inscrire les crédits complémentaires nécessaires à la réalisation de l'opération au budget 2017,
- Autorise Monsieur le Maire à déposer le permis de construire et à lancer une consultation en procédure adaptée pour choisir les entreprises qui réaliseront les travaux,
- Autorise le Maire à signer le marché de travaux à l'issue de la consultation dans la limite des crédits inscrits au budget et à le faire exécuter.

Adopté à l'unanimité

VI – 2 - 2017 / TRAVAUX D'AMENAGEMENT DU SITE DE L'ORMELETTE

Vu le Code général des collectivités territoriales,
Vu l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 relatif aux marchés publics,
Vu le décret d'application n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics,
Vu la délibération du conseil municipal du 9 mars 2015 décidant la création d'un comité de pilotage afin d'assurer le suivi des études relatives à l'aménagement du site de l'Ormelette,
Vu la délibération du conseil municipal du 25 janvier 2016 approuvant le document d'objectifs définissant le programme de restructuration du site de l'Ormelette,
Considérant la volonté communale de réaliser en priorité les travaux des bâtiments 4 et 5 destinés à l'accueil des associations,
Considérant le projet établi par l'équipe de maîtrise d'œuvre,
Considérant le montant estimatif des travaux,
Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, de Monsieur René BERTHE et de Madame Annie Fortineau rapporteur du comité de pilotage,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil municipal,

- Approuve le projet de réaménagement des bâtiments 4 et 5 situés du site de l'Ormelette
- S'engage à inscrire les crédits nécessaires pour réaliser l'opération par tranche sur les budgets 2017 et 2018, en donnant la priorité au bâtiment 5
- Autorise le Maire à lancer la consultation pour choisir les entreprises qui réaliseront les travaux, à signer les marchés dans la limite des crédits inscrits au budget et à faire exécuter les travaux,
- Autorise le maire à solliciter toutes subventions en lien avec le projet, auxquelles la commune pourrait prétendre.

Adopté à l'unanimité

Madame Séverine MARCHAND quitte la séance.

PERSONNEL COMMUNAL

VII - 2 – 2017 / RECRUTEMENT DES RENFORTS SAISONNIERS

Vu le Code général des Collectivités territoriales,
Considérant les besoins spécifiques résultant des activités saisonnières,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide d'approuver les recrutements suivants :

Services techniques

1 agent polyvalent à temps complet du 1^{er} mars au 30 novembre 2017
3 agents d'entretien polyvalents à temps complet du 1^{er} avril au 30 octobre 2017

Poste de secours du Cormier

3 surveillants de baignade à temps complet recrutés sur le cadre d'emplois des opérateurs territoriaux des activités physiques et sportives du 1^{er} juillet au 31 août 2017.

Police municipale

1 agent de surveillance de la voie publique du 1^{er} juillet au 30 septembre 2017.

Rendez-vous de l'Art

1 agent à temps incomplet pendant un mois de mi-juillet à mi-août 2017.

Médiathèque Joseph ROUSSE

2 agents à mi-temps en juillet et août

Animation jeunesse – Accueil de Loisirs Sans Hébergement

1 animateur à temps incomplet juillet et août.

Monsieur le maire est autorisé à pourvoir aux recrutements précités. Les crédits correspondants seront inscrits au budget primitif 2017.

Adopté à l'unanimité

INTERCOMMUNALITE

VIII - 2 – 2017 / AVENANT N°1 A LA CONVENTION DU SYDELA POUR LE GROUPEMENT D'ACHAT D'ELECTRICITE

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'ordonnance N°2015 - 889 du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

Vu la convention constitutive du groupement de commandes d'électricité jointe en annexe,

Vu la délibération du conseil municipal de La Plaine sur Mer du 30 mars 2015, autorisant le Maire à signer la convention précitée,

Vu la proposition d'avenant n°1 à la convention constitutive du groupement de commandes d'électricité, jointe en annexe,

Considérant que depuis le 1^{er} juillet 2007, le marché de l'énergie est ouvert à la concurrence et que conformément aux articles L.333-1 et L.441-1 du Code de l'énergie, les consommateurs d'électricité peuvent choisir librement un fournisseur sur le marché,

Considérant que dans le cadre de ces dispositions, un groupement de commandes pour l'achat d'électricité a été constitué en juillet 2015,

Considérant la nécessité de réviser la convention constitutive du groupement, notamment dans ses conditions d'adhésion,

Entendu l'exposé de Monsieur Daniel BENARD, adjoint délégué,

le conseil municipal, après en avoir délibéré,

Décide d'autoriser le Maire à signer l'avenant n° 1 à la convention constitutive du groupement de commandes d'électricité, joint à la présente délibération. (Annexe DCM VIII-2-2017).

Adopté à l'unanimité

COMMUNICATIONS DIVERSES

DECISIONS PRISES PAR DELEGATION EN MATIERE FINANCIERE

Conformément aux dispositions de l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, monsieur le maire informe le Conseil municipal des dernières décisions prises par délégation du conseil municipal.

BUDGET PRINCIPAL
Dépenses d'investissement

Articles comptables	Objet	Montant en € TTC
Article 2183 : Matériel de bureau et informatique	Achat d'un siège pour la mairie	333,58 €

BUDGET PRINCIPAL
Engagement – dépenses d'investissement

Articles comptables	Objet	Montant en € TTC
Article 2184 : Mobilier	Armoire portes battantes 120 cm arts plastiques	440,92 €
Article 2313 : Constructions	Travaux local de Mirmilly - Poste de secours	15 839,66 €
	Mission contrôle technique travaux sur les bâtiments 4 et 5 Ormelette	4 500,00 €
	Mission contrôle technique travaux de réaménagement des locaux de l'ancienne bibliothèque et de l'office de tourisme en salle d'exposition et CCAS	3 852,00 €
	Complément du plan topographique pour les travaux d'aménagement de la descente PMR Allée de Melun	360,00 €
	Mission SPS travaux sur les bâtiments 4 et 5 Ormelette	2 016,00 €
	Mission de contrôle de l'agenda d'accessibilité programmée (Ad'AP)	6 852,00 €
	Mission SPS travaux de réaménagement des locaux de l'ancienne bibliothèque et de l'office de tourisme en salle d'exposition et CCAS	1 890,00 €

Monsieur le Maire lève la séance à 23 h 50.

Le Maire,
Michel BAHUAUD